

Les comparateurs de prix dans la ligne de mire de la répression des fraudes

Les moteurs de comparaison tiennent-ils leurs promesses ? Autrement dit permettent-ils de dénicher la meilleure affaire sur le Web ? C'est la question que se pose la Direction générale de la concurrence est des fraudes (DGCCRF) qui vient de diligenter une enquête à leur endroit. Elle désire « apprécier la loyauté de l'information des consommateurs, l'indépendance des opérateurs vis-à-vis des sites comparés et le mode de rémunération de leurs services ». En cause : le modèle économique traditionnel du secteur, que Bercy semble découvrir.

Sur les 8,4 millions d'internautes ayant fréquenté un moteur de comparaison de prix (1) en juillet dernier (source : Médiamétrie), rares sont ceux à savoir que les marchands doivent souvent payer pour y être référencés. Les moteurs ne présentent donc pas, comme certains le laissent à penser un panorama exhaustif des produits vendus sur la Toile française.

Un classement au tarif

Parfois, les résultats sont classés non pas en fonction des prix des produits, mais en fonction de celui facturé aux partenaires. Ainsi, ce n'est pas la meilleure affaire qui apparaît en tête de liste, mais le site d'e-commerce ayant payé la plus grosse participation.

Avec 3,4 millions de visiteurs uniques (source : Médiamétrie), Kelkoo, qui présente ainsi ses produits, ne référence que des cybermarchands partenaires. Ces derniers lui reversent un paiement au clic, c'est-à-dire une rémunération sur le trafic adressé par ses soins. Le leader du secteur n'avertit les internautes de son mode de fonctionnement que dans ses mentions légales.

Par Hélène Puel , 01net.

suite et source ==> Yahoo news

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le mardi 29 août 2006

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/6603-les-comparateurs-prix-dans-ligne-mire-repression-fraudes.html>